

Tous dossiers incomplets et non signés ne seront pas pris en compte

Transmission du dossier complété aux adresses postales ou courriel citées ci-dessous

Mairie d'Ivry-sur-Seine - Esplanade Georges Marrane – 94200 Ivry-sur-Seine

Direction Scolarité et Accueils de Loisirs Educatifs

Service Enseignement

94205 Ivry-sur-Seine Cedex

Tel : 01 49 60 26 27 ou 28 39 – courriel : scolaire@ivry94.fr

Scolarisation des enfants de moins de 3 ans

Nés entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2020

Pour la rentrée scolaire de septembre 2022

Inscriptions scolaires : <https://www.ivry94.fr/262/inscriptions-scolaires-derogations.htm>

Enfant concerné (écrire lisiblement) :

Nom et prénom(s) :

Date de naissance : Féminin Masculin

Langue parlée à la maison :

Ecole de secteur :

Renseignements concernant les parents (écrire lisiblement) :

Cocher la case correspondante

Situation de famille : mariés - divorcés - veuf(ve) - séparés - célibataire - union libre - PACS

État Civil (à remplir obligatoirement)

	<i>Représentant 1</i>	<i>Représentant 2</i>
Nom		
Prénom		
Adresse		
Code postal et Ville		
Adresse mail		
portable		
domicile		
travail		

Situation Professionnelle

	<i>Représentant 1</i>	<i>Représentant 2</i>
Situation professionnelle (justificatifs obligatoires)		
Lieu du travail		
Jours de travail		
Horaires de travail		



Liste des documents à fournir pour une scolarisation d'enfant de moins de 3 ans en fonction de votre situation familiale

- La photocopie de votre dernière quittance de loyer ou un titre de propriété
- Une attestation de l'employeur précisant **le lieu et les horaires** de travail de la mère (ou une attestation de formation) **ou** attestation sur l'honneur précisant les mêmes renseignements pour la mère
- Une attestation de l'employeur précisant **le lieu et les horaires** du travail du père (ou une attestation de formation) **ou** attestation sur l'honneur précisant les mêmes renseignements pour le père
- Une attestation de reprise de formation, d'activité professionnelle ou de recherche d'emploi (en fonction de la situation)
- Une attestation sur l'honneur de la personne autre que les parents gardant l'enfant
- La photocopie du justificatif de domicile de la personne gardant l'enfant
- Joindre le contrat si votre enfant est en crèche
- Joindre le contrat si votre enfant est gardé par une assistante maternelle
- Un certificat médical en cas de problème de santé de l'enfant ou des parents
- Un extrait Kbis si vous êtes autoentrepreneur

Ces documents sont **obligatoires**

Toute demande non basée sur des justificatifs, ne sera pas présentée aux membres de la commission.

Une réponse à la demande de dérogation vous sera transmise **par courriel ou par courrier postal uniquement.**